



Lundi 04 Mars 2024

- Nombre de Conseillers en exercice : 39
- Présents à la séance : 32
- Convocation du : 27 février 2024
- Affichage de la convocation : 27 février 2024

► DÉLIBÉRATION N° DEL_028_2024

► **OBJET : Point n° 28 - ADHÉSION À L'ANDEV (ASSOCIATION NATIONALE DES DIRECTEURS ET DES CADRES DE L'ÉDUCATION DES VILLES ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES)**

► **PRÉSENTS :**

Monsieur Jean-Patrick COURTOIS, Monsieur Hervé REYNAUD, Madame Caroline THÉVENIAUD, Monsieur Maxim PLAT, Monsieur Éric MARÉCHAL, Madame Sandra ROBIN, Monsieur Jean PAYEBIEN, Monsieur Yves DUPUIS, Madame Émilie CLERC, Monsieur Jacques TOURNY, Monsieur Gérard COLON, Monsieur Charles REBISCHUNG-MARC, Madame Marie-Claude CHEZEAU, Madame Denise NOTON, Madame Marie-Claude MISERY, Madame Véronique-Laure VERRAEST, Madame Florence BATTARD, Monsieur Philippe SCHNEBERGER, Madame Patricia RAVINET, Madame Claude CANNET, Monsieur Laurent MAZOYER, Monsieur Jérôme CHEVALIER, Madame Marylin PETERLIN-MALHERBE, Madame Valentine RIGAUD, Monsieur Alexandre VUILLOT, Monsieur Éric PONCHAUX, Monsieur Emmanuel JALLAGEAS, Madame Ève COMTET SORABELLA, Madame Catherine AMARO, Madame Delphine MERMET, Monsieur Gabriel SIMÉON, Monsieur Aurélien DUTREMBLE

► **EXCUSÉS :**

Madame Catherine CARLE VIGUIER donne pouvoir à Madame Valentine RIGAUD.
Madame Véronique LEFEUVE donne pouvoir à Monsieur Alexandre VUILLOT.
Madame Nathalie GONCALVES donne pouvoir à Monsieur Maxim PLAT.
Madame Annick BLANCHARD donne pouvoir à Madame Marie-Claude CHEZEAU.
Monsieur Jean-Pierre MATHIEU donne pouvoir à Madame Marie-Claude MISERY.
Monsieur Benjamin DIRX donne pouvoir à Monsieur Jean-Patrick COURTOIS.
Monsieur Jean-Philippe BELVILLE.

RAPPORTEUR : Florence BATTARD

Créée en 1992, l'Association Nationale des Directeurs et des Cadres de l'Éducation des Villes et des collectivités territoriales (ANDEV) est un réseau professionnel de cadres territoriaux d'échanges et de réflexions sur l'action éducative locale. Elle compte aujourd'hui près de 600 adhérents, principalement des collectivités et leurs responsables de services agissant dans les domaines des affaires scolaires, de l'enfance et de la jeunesse.

Elle accompagne les professionnels dans leurs missions au travers de l'animation d'un travail en réseau, d'échanges d'expériences et de communication. Elle propose de partager une veille sur les évolutions juridiques, techniques et stratégiques des politiques éducatives (ressources en ligne) et organise des formations et congrès.

L'ANDEV participe au débat national et représente un interlocuteur reconnu pour son expertise sur les questions éducatives, elle fait l'objet de sollicitations institutionnelles régulières notamment par les ministères

et commissions parlementaires.

L'adhésion de la Ville permettra au Pôle des Affaires Scolaires, de l'Action Educative et des Loisirs (ASAEL) de bénéficier des ressources et de l'expertise de l'ANDEV dans le contexte d'un environnement normatif et de politique publique évolutif, et au service du Projet Éducatif Territorial (PEDT) animé par la Ville.

Dans ce cadre, il convient de procéder à la nomination d'un représentant de la Ville de MÂCON au sein de l'Association. Il est proposé au Conseil Municipal de désigner M. Rodolphe MICHEL, Directeur du pôle ASAEL.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de l'Association Nationale des Directeurs et des Cadres de l'Éducation des Villes et des Collectivités Territoriales, joints en annexe,

Vu l'avis de la Commission N°6 : Finances, Administration Générale et Intercommunalité du 26/02/2024,

Vu l'avis de la Commission N°5 : Scolaire, Péri-scolaire, Formation et Enseignement Supérieur du 20/02/2024,

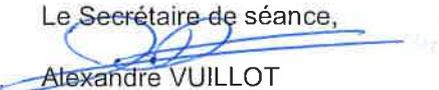
Vu l'avis du Bureau Municipal du 12/02/2024,

Après l'intervention de Monsieur Emmanuel JALLAGEAS,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'adhérer à l'Association Nationale des Directeurs et des Cadres de l'Éducation des Villes et des collectivités territoriales (ANDEV),
- de verser à l'Association la cotisation annuelle qui s'élève à 300 euros pour l'année civile 2024 et les années ultérieures,
- de désigner M. Rodolphe MICHEL (38 voix), Directeur du pôle ASAEL, représentant au sein de l'Association,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents afférents à cette adhésion.

Le Secrétaire de séance,


Alexandre VUILLOT

Pour extrait Certifié Conforme,

Le Maire,


Jean-Patrick COURTOIS



Certifié avoir été reçu, le

28 MARS 2024

A la Préfecture de Saône-et-Loire